J. 565
> 7 min
NOTRE DAME DE BELLECOMBE
STATION VILLAGE

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DÉBIT NOTRE DAME COMBE

S	1	Je soussigné(e), 77 Par 6-E2LAZ Yuan
(()	Membre de l'association: Amicala Patarque (a) d'Arly
		Adresse: 69, Rte du Cachat les Fairages
NO	TRE DAME DE	@: carolechonchon Qorange for Téléphone: 06 67 23 04 7
BE	LLECOMBE	Ai l'honneur de solliciter, conformément à l'article L.3322-9 du Code de la santé publique ainsi
STA	SAVOR ACHTER AND	qu'au décret n° 2011-613 du 30 mai 2011, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaires
1.	Lieu: Jess	ain Petanque Lue de Savoie
Da	te: Same	di 05 Tuifel Horaires: 3/200 - 22/200
2.	À l'occasion de	(nom de la manifestation): Concous Pétanque
3.	Nombre de pers	sonnes attendues : 30 - 80
4.	Modalités de l'o	offre d'alcool (offre à titre gratuit ou vente ;) :lente
5.	Quantité d'alco	ol prévue (en quantité d'alcool pur) : litres
6.	Catégorie(s) de	boissons vendues ou offertes (voir encadré ci-dessous) :
		œuvre en vue du respect des dispositions du code de la santé publique relatives à la protection des
	mineurs et à la	prévention de l'ivresse publique : affichage de l'autorisation du débit de boissons ; affichage des
	prix; vente inte	erdite aux mineurs. Autres :
8.	Toutes informat	tions attestant du caractère traditionnel de la manifestation :
À	Notre-Dame de B	Bellecombe, le 12.06.25Signature du déclarant :
		11 4/1/-

Catégories des boissons :

- 1-Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas de traces d'alcool supérieures à 1, 2°, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.
- 3-Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3° d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur.
- 4-Rhums, tafias, alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits, et ne supportant aucune addition d'essence ainsi que liqueurs édulcorées au moven de sucre.
- 5-Toutes les autres boissons alcooliques.

ARRÊTÉ DU MAIRE Nº 26/2025

Je soussigné, Philippe MOLLIER, Maire de Notre-Dame de Bellecombe,

Vu l'article L.3322-9 du Code de la Santé Publique ;

Vu le décret n°2011-613 du 30 mai 2011 relatif aux fêtes et foires ;

M./Mme: Yvan MONGELLAZ representant l'association Amicale Est autorisé(e) à ouvrir un débit de catégorie(s), petangre du Vol Date: Samedi 5 juillet 2025 Horaires: de 9h00 à 22h 00
M. Williams Vol
Est autorisé(e) à ouvrir un débit de catégorie(s),
Date: Samedi 5 juillet 2025 Horaires: de 9000 & 22h 00
À l'occasion de : Concours de pétanque
À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police
des débits de boissons.
des débits de boissons. Fait à Notre-Dame de Bellecombe, le 19. M. le Maire, MOLLIER Philippe,
MOLLIER Philipped

spansable du traitement de vos données personnelles Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre demande par la commune qui s collectées et conservées pendant l'année en cours. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service administratif de la mairie, gendarmerie et préfecture. Aucun transfert de vos données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant la commune

- Par voie électronique à l'adresse : accueilmairie@notredamedebellecombe.fr ;
- Par voie postale à l'adresse suivante : 285 rue de Savoie 73590 Notre-Dame de Bellecombe.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.